

DOCUMENT A NOUS RETOURNER SIGNE



Inter Mutuelles Entreprises

Inter Mutuelles Entreprises
Société anonyme à directoire et conseil de surveillance
au capital de 22 763 000 € entièrement libéré
N° 493 147 011 RCS Rouen
Entreprise régie par le Code des Assurances

Siège social : 66 rue de Sotteville 76100 Rouen
Adresse postale : 11 square Beaulon 75378 Paris Cedex 08
☎ 02 32 95 35 92

Client : KHEPRI DEVELOPPEMENT Adresse 188 grande rue Charles de gaulle 94130 NOGENT SUR MARNE Téléphone : 0660477164 E-mail : evelyne@revellat.fr	Votre interlocuteur : Anne-Josèphe MANSARD 11 rue de la république 34000 MONTPELLIER ☎ 02 32 95 35 92 de 8H00 à 18H30 (le samedi de 9H00 à 17H00) ☎ 04 67 92 61 49 @ entreprises
Référence : B9CA4KYKR Dossier : B9C13MD9L N° Sociétaire (s'il s'agit d'un avenant à un contrat ou d'une affaire nouvelle supplémentaire) :	

VOTRE RISQUE : VOS BESOINS ET NOS CONSEILS (Article L113-2 2° du Code des Assurances)

Le présent document retrace nos échanges.
Cette démarche nous a permis, ensemble, de :

- Préciser votre situation,
- Définir vos souhaits et objectifs en matière d'assurance,
- Vérifier l'adéquation de notre offre.

Nous vous invitons à être très attentif à l'exactitude des réponses que vous nous avez apportées lors de notre entretien. Toute fausse déclaration peut remettre en cause notre évaluation de vos besoins et la qualité de notre conseil. Elle peut ainsi conduire à l'absence de couverture en cas de sinistre voire à une annulation du contrat.

épr

1 - VOTRE SITUATION

Madame REVELLAT déclare agir au nom de la personne morale KHEPRI DEVELOPPEMENT et y être autorisé par cette dernière.

Vous nous avez déclaré :

- Ne pas avoir fait l'objet d'une résiliation de la compagnie d'assurance couvrant le risque que vous souhaitez assurer, quel qu'en soit le motif,
- Avoir subi ou causé au cours de ces 3 dernières années : 0 sinistre(s)
- Ne pas avoir fait l'objet d'une liquidation de biens ou d'un redressement judiciaire au cours des 24 derniers mois.

2 – VOS BESOINS

Votre activité

Activité que vous déclarez exercer et pour laquelle s'appliqueraient les garanties

Mise à disposition de cabines pour thérapeute

Vous nous déclarez être en conformité avec la réglementation qui encadre votre profession concernant les exigences de qualification professionnelle et de déclaration

Vous nous avez déclaré :

- Moyen Protection Incendie : vérification annuelle de l'installation d'extincteurs mobiles et installation électrique aux normes.

- Moyen Protection Vol : rappel

. Pour bénéficier de la garantie « Vol », l'assuré est tenu de faire usage des moyens de protection et de fermeture dont sont munis les locaux renfermant les biens assurés. Il doit munir ces locaux des moyens de fermeture et de protection ci-après :

- toutes les issues, portes d'entrée, de dégagement donnant sur l'extérieur, cours, jardins ou parties communes, doivent comporter au moins une serrure et un verrou de sûreté ou des barres de sûreté intérieures et les portes vitrées des grilles ou panneaux pleins,
- les autres ouvertures, vitrines, fenêtres, baies, impostes, soupiraux en rez-de-chaussée ou en étage, si elles sont facilement accessibles, doivent être protégées par des volets, persiennes, rideaux métalliques, grilles, barreaudage (diamètre minimum 16 mm et espacements 120 mm) ou équipées de glaces anti-effraction.

Matmut Entreprises peut subordonner sa garantie à la mise en place de moyens de protection supplémentaires qui seront mentionnés aux Conditions Particulières ou dans un avenant.

b - La garantie est suspendue de plein droit à partir du 41^{er} jour de fermeture et d'absence d'occupation ou de garde de nuit des locaux assurés, en une ou plusieurs fois au cours d'une période de 12 mois.

Votre effectif : 1

(Vous-même, vos salariés, les membres de votre famille et les bénévoles participants à l'activité)

Les données ci-après sont exprimées en valeur HT ou TTC en fonction des indications que vous nous avez données concernant votre régime d'assujettissement à la TVA.

Votre chiffre d'affaires annuel : 350 000 €

(Montant figurant sur votre dernier exercice comptable ou si vous êtes en création, votre chiffre d'affaires prévisionnel)

Votre local

Vous nous avez déclaré :

Adresse du local :

188 grande rue charles de gaull

94130 NOGENT SUR MARNE

Sans présence d'une dépendance à une autre adresse

Superficie : 179 M²

Qualité d'occupation : LOCATAIRE

Dispositions spécifiques dans le bail (ou la convention d'occupation) conclu avec le propriétaire des murs :

Renonciations à recours : NEANT

Assurance pour compte : NEANT

Caractéristiques et environnement de votre local

Vous nous avez déclaré :

- que votre local n'est pas situé dans un centre commercial, un centre d'affaires ou tout autre bâtiment dans lequel tous les locaux appartiennent au même propriétaire,
- que votre local n'est pas classé ou inscrit en tout ou partie au titre des Monuments Historiques,
-
- que votre local n'est pas situé dans un Immeuble de Grande Hauteur dont la hauteur n'excède pas 28 m.

- que votre local n'est pas commun, contigu ou à proximité d'un ou plusieurs risques suivants :
 - industries chimiques ou pétrochimiques, sites de fabrication et de stockage de céréales, grains ou autre produit organique ; industries pharmaceutiques et agroalimentaires,
 - dépôt de liquides inflammables de plus de 3 000 litres, de gaz combustible, d'explosifs, de produits chimiques, de matières plastiques,
 - industrie du bois (scierie, menuiserie).

On entend par :

- *locaux communs* : locaux sous même toiture ou comportant une communication par passage aérien ou souterrain.
- *locaux contigus* : locaux sous toiture distincte non séparés par un mur séparatif coupe feu.
- *locaux proches* : locaux sous toiture distincte situés à une distance inférieure à 10 mètres.

- que vous ne stockez pas dans votre local :
 - des liquides extrêmement inflammables à point d'éclair $< 0^{\circ}$ Celsius,
 - plus de 200 litres de liquides inflammables à point d'éclair $> 0^{\circ}$ Celsius (l'essence répondant aux spécifications françaises rentre dans cette catégorie).
- que vous ne stockez pas dans votre local des emballages et suremballages pour plus de 10 M3.
- que vous ne stockez pas dans votre local du gaz combustible liquide (butane ou propane) pour une quantité supérieure à 50 kg.

Protection de votre local

Protection incendie – Installation électrique

Vous nous avez déclaré que vos installations sont conformes aux dispositions du Code du Travail et/ou au Décret 73-1007 du 31/10/1973 relatif à la protection contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public et ses textes d'application et qu'elles font l'objet d'une vérification annuelle.

Protection contre le vol

Vous nous avez déclaré que votre local dispose des moyens de protection contre le vol ci-après décrits et que ces moyens de protection sont maintenus en bon état de fonctionnement

Protections mécaniques

Sur la devanture : Le local ne comporte pas de devanture

Sur la porte d'accès principal : Porte pleine équipée d'une serrure aux normes NF A2P 2** ou 3 ***

Sur les fenêtres A DEFINIR

Sur les autres accès : Le local ne comporte pas d'autre accès

Protections électroniques

Type de protection : Le local n'est pas équipé de système d'alarme intrusion

Localisation : Le local n'est pas équipé de système d'alarme intrusion

Données financières

Marge brute annuelle : NON COMMUNIQUE

Valeur du fonds de commerce : NON COMMUNIQUE

Les biens et équipements contenus dans votre local

Les valeurs sont exprimées en HT ou TTC en fonction des indications que vous nous avez données concernant votre régime d'assujettissement à la TVA.

Valeur totale des agencements, mobiliers, matériels, machines et marchandises : 10 000 €

- Dont valeur des biens déposés par vos clients, fournisseurs ou tiers : **NEANT**
- Dont valeur des marchandises en appareils réfrigérants : **NEANT**

Valeur totale du matériel informatique et bureautique à assurer en bris de machine : NEANT

Autres machines à assurer en bris de machine : NEANT

Les espèces et valeurs que vous détenez en caisse ou en coffre-fort

Valeur maximale des espèces, titres et valeurs en caisse : NEANT

Valeur maximale des biens en coffre-fort : NEANT

Valeur maximale des espèces transportées (vers un organisme bancaire ou tout autre lieu) : NEANT

Er

Les installations de miroiterie et enseignes

Glaces extérieures : NEANT

Glaces intérieures : NEANT

Les installations extérieures

Installations extérieures : NEANT

Le matériel nomade

Matériel nomade : NEANT

3 – NOTRE CONSEIL

**LES GARANTIES QUE NOUS POUVONS VOUS PROPOSER
(Hors assurances véhicules)**

Compte tenu des éléments que vous nous avez déclarés, nous avons évoqué avec vous l'importance de la souscription des garanties suivantes :

- **Protéger vos biens : assurance du local et de son contenu** (mobilier, matériel, machines, marchandises, fonds et valeurs) contre les risques suivants :
 - incendie, explosion,
 - événements climatiques : tempête, ouragan, cyclone, grêle et neige sur toiture, inondations, catastrophes naturelles, foudre,
 - actes de terrorisme, attentats,
 - chute d'appareils de navigation aérienne, choc de véhicule terrestre,
 - dommages aux appareils électriques,
 - dégât des eaux, dommages dus au gel, recherche de fuite, refoulement d'égout
 - vol, vandalisme, dégradations immobilières, vol des espèces en caisse (en cas de violence pendant les heures d'ouverture), vol des espèces lors d'un transport de fonds, vol des biens en coffre-fort,
 - bris des installations de miroiterie (glaces extérieures, glaces intérieures, miroirs fixes intérieurs, lettrage), bris des enseignes,
 - perte des marchandises en appareils réfrigérants
- **Protéger votre outil de travail :**
 - assurance « tous risques » du matériel informatique et bureautique et de ses données (frais de reconstitution des données informatiques, frais supplémentaires d'exploitation suite à dommages informatiques)
 - assurance des machines suite à bris
 - assurance de vos installations extérieures
- **Garantir la pérennité de votre activité suite à sinistre :**
 - pertes d'exploitation après incendie, suite à dégât des eaux ou gel, suite à carence des fournisseurs, suite à impossibilité d'accès au local, suite à un bris de machine
 - dépréciation de la valeur vénale du fonds de commerce
- **Couvrir votre responsabilité civile** liée à votre activité professionnelle ainsi que votre protection juridique suite à accident
- **Assurer l'accident corporel** des personnes participant à l'activité
- **Assurer une protection juridique** des litiges ou différends vous opposant à un tiers (Matmut Protection juridique)

LES GARANTIES QUE VOUS SOUHAITEZ POUR LA COUVERTURE DE VOTRE RISQUE

Elles sont décrites sur la **FICHE D'INFORMATION SUR LE PRIX ET LES GARANTIES** qui vous a été préalablement remise sous les références

Référence : B9CA4KYKR

Dossier : B9C13MD9L

- Incendie, explosion,
- Événements climatiques : tempête, ouragan, cyclone, grêle et neige sur toiture, inondations, catastrophes naturelles, foudre,
- Actes de terrorisme, attentats,
- Chute d'appareils de navigation aérienne, choc de véhicule terrestre,
- Dommages aux appareils électriques,

- Dégât des eaux, dommages dus au gel
 - Responsabilité civile du fait du local que vous occupez
 - Vol, vandalisme, dégradations immobilières
 - Responsabilité civile liée à votre activité professionnelle et protection juridique suite à accident
- Conformément à l'article L112-2 du Code des Assurances, vous reconnaissez avoir reçu préalablement à la signature de ce document :**
- Une fiche d'information personnalisée sur le prix et les garanties référencée B9CA4KYKR,
 - Une fiche d'information sur le fonctionnement de la garantie responsabilité civile dans le temps,
 - Une notice d'information sur le contrat.

SONT NULS TOUS RENVOIS, ADJONCTIONS OU MODIFICATIONS MATERIELLES NON APPROUVES PAR INTER MUTUELLES ENTREPRISES.

Vous certifiez que toutes les déclarations qui précèdent sont sincères et à votre connaissance exactes

Cotisation TTC figurant sur la fiche d'information personnalisée : 428,00 €

Date d'effet demandée : au plus tard 01/01/2016

Les contrats d'assurance sont souscrits pour une durée d'un an et sont renouvelables par tacite reconduction.

Sté Sophie Khepi

 Evelyne Revellat

Fait, le 15 décembre 2014

Signature (précédée de la mention
« lu et approuvé »)

Lu et Approuvé

Document non contractuel (article L 112-2 du Code des Assurances) établi en fonction de vos déclarations. L'ensemble des garanties évoquées dans ce document s'applique dans les limites et conditions définies au contrat et aux **Conditions Générales dont nous tenons un exemplaire à votre disposition.**

Les informations recueillies, destinées à la gestion de nos relations, font l'objet d'un traitement informatique par **Inter Mutuelles Entreprises** et ses Partenaires. Conformément à la Loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978 modifiée, vous pouvez vous y opposer et disposez d'un droit d'accès et de rectification de ces données auprès d'**Inter Mutuelles Entreprises** - 66 rue de Sotteville - 76100 Rouen.

Société anonyme à directoire et conseil de surveillance au capital de 22 763 000 € entièrement libéré
493 147 011 RCS Rouen – Entreprise régie par le Code des Assurances
Siège Social : 66 Rue de Sotteville - 76100 ROUEN –
Adresse postale : 11 square Beaujon - 75378 Paris Cedex 08
☎ 02 32 95 35 92